

**Conseil économique et social**Distr. générale
24 janvier 2020Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique**Trente-neuvième réunion
Addis-Abeba, 18-20 mars 2020Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires**Rapport sur la première réunion du Comité du
développement du secteur privé, de l'intégration
régionale, du commerce, de l'infrastructure, de
l'industrie et de la technologie****I. Introduction**

1. La première réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies, à Addis-Abeba, les 11 et 12 décembre 2019. Le thème de la réunion était : « Le développement du secteur privé et l'économie numérique à l'appui de l'intégration régionale en Afrique ».

2. La réunion a été précédée d'ateliers et de réunions de groupes d'experts, notamment : un atelier de lancement et de méthodologie sur la dixième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA X)* ; une réunion d'experts chargée d'examiner une étude sur l'interface entre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et les accords de libre-échange et unions douanières des communautés économiques régionales ; une réunion d'experts chargée d'examiner une étude sur les nouvelles technologies mises au service du développement durable ; une réunion de groupe d'experts chargée d'examiner une étude sur la possibilité de créer une zone commune d'investissement dans la ZLECA ; une réunion de groupe d'experts chargée d'examiner un examen réglementaire du secteur de l'électricité en Afrique favorisant l'investissement privé ; et un atelier de validation de l'indice-pays des affaires dans le contexte de la ZLECA.

II. Participation

3. La réunion a vu la participation des États membres africains ci-après : Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

* E/ECA/COE/39/1.



4. Des représentants des institutions et organisations suivantes ont également participé à la réunion : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Banque africaine de développement (BAD), African Business Centre for Developing Education (Centre d'affaires africain pour le développement de l'éducation), Biofuels Association (Association pour les biocarburants) (Zambie), Chambre de commerce du Cameroun, Competition Authority of Kenya (Autorité kenyane de la concurrence), Federation of West African Chambers of Commerce (Fédération des chambres de commerce d'Afrique de l'Ouest), Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Grain Traders Association of Zambia (Association des producteurs de céréales de Zambie), Liberia Intellectual Property Office (Bureau de la propriété intellectuelle du Libéria), Agence marocaine de l'énergie solaire, Naija Startups (Nigéria), Fondation RES4Africa (Italie), Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute (Institut d'Afrique orientale et australe d'informations et de négociations commerciales) (Ouganda), Programme de politiques de transport en Afrique (SSATP), Sustainable Energy Initiative (Initiative pour les énergies durables) (Kenya), Trade Policy Training Centre in Africa (Centre de formation à la politique commerciale en Afrique), Zambia Chamber of Commerce and Industry (Chambre de commerce et d'industrie de la Zambie), et Zambia Development Agency (Agence zambienne de développement) ; des représentants des milieux académiques étaient également présents.

5. Étaient également présents à la réunion les représentants des communautés économiques régionales suivantes : Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Union du Maghreb arabe (UMA).

III. Ouverture de la réunion

6. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau sortant (Afrique du Sud) de la dixième réunion du Comité de l'intégration de la coopération régionale. Il a remercié la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour l'organisation de la réunion et fait part de sa gratitude au Gouvernement éthiopien pour l'accueil reçu. Il a souligné l'importance de la réunion et le choix du thème qui, selon lui, était opportun compte tenu du débat actuel sur le commerce et la numérisation. Il a conclu en réitérant l'appui de son pays au Président du nouveau Bureau et au secrétariat dans l'exécution des programmes et activités.

7. Représentant la Secrétaire exécutive de la CEA, le Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce a souhaité la bienvenue aux participants et aux représentants d'autres organisations à la réunion dans son allocution liminaire. Il a indiqué que le processus de négociation de la ZLECA n'aurait pas pu se produire à un meilleur moment car elle offrait à l'Afrique un nouveau moteur pour répondre au ralentissement de l'économie mondiale et à l'affaiblissement du commerce mondial associé à la décélération économique. Il a fait observer que les travaux de modélisation de la CEA avaient montré que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait accroître le commerce intra-africain de 15 à 25 % par rapport à un scénario où aucun accord ne serait en place.

8. Conscientes de l'importance du commerce et de l'économie numériques, la Commission de l'Union africaine et la CEA mettaient la dernière main à une stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, qui serait présentée pour examen au Sommet de l'Union africaine, en février 2020. Il a fait observer que la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du

développement économique de la Commission économique pour l'Afrique avait approuvé la création du nouveau Comité à sa Conférence annuelle en 2019¹. L'orateur a précisé que le mandat du Comité avait été élargi afin de mieux appuyer le programme de développement du continent et d'aligner plus étroitement les programmes de la CEA sur les priorités et les besoins de ses États membres.

9. L'orateur a souligné l'importance du thème, qui, selon lui, montrait la valeur de la contribution de l'économie numérique mondiale au produit intérieur brut (PIB) mondial, à l'intégration régionale ainsi qu'à la mise en œuvre d'importantes initiatives régionales telles que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Il a ensuite appelé les États membres africains à redoubler d'efforts pour améliorer l'utilisation de l'économie numérique et renforcer l'intégration de la numérisation dans leurs stratégies et plans nationaux de développement, et le secteur privé à travailler en collaboration avec les gouvernements tant pour la formulation que pour la mise en œuvre des politiques. L'orateur a conclu son intervention en remerciant les États membres et les communautés économiques régionales pour les relations de travail cordiales qu'ils entretenaient avec la CEA, qui avaient joué un rôle clef dans l'exécution de certains travaux du secrétariat.

10. Dans son allocution, le Ministre de la coopération internationale, de l'intégration régionale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo, Pépin Guillaume Manjolo Buakila, a remercié le Gouvernement hôte de sa chaleureuse hospitalité et félicité la CEA d'avoir organisé avec succès la première réunion du nouveau Comité.

11. Le Ministre a fait observer que la réalisation du processus de la Zone de libre-échange continentale africaine était malheureusement confrontée à des défis de diverses natures, notamment le faible niveau économique des États africains, des difficultés liées au statut politique et à la gouvernance et des problèmes d'industrialisation. Il a fait référence aux efforts des dirigeants africains pour mettre en place des projets et programmes d'intégration régionale, mis en œuvre par les communautés économiques régionales aux niveaux national, régional et continental.

12. Le Ministre a également mis l'accent sur la réglementation et la facilitation du commerce intra-africain dans le domaine des transports et sur la facilitation du tourisme intra-africain, et a souligné certains des éléments clefs à prendre en compte pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord, notamment le transport routier, ferroviaire et aérien.

13. Dans son discours introductif, le Ministre d'État et Ministre du commerce de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Mesganu Arga Moach, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et à Addis-Abeba et a salué la CEA pour l'organisation de la réunion. Le Ministre a adressé des félicitations au Premier Ministre éthiopien, Abiy Ahmed, qui s'était vu décerner le Prix Nobel de la paix le 10 décembre 2019. Le Ministre a souligné que ce succès était un succès pour l'ensemble du continent et qu'il méritait d'être célébré par tous.

14. Le Ministre a souligné l'importance de la numérisation, qui, selon lui, était essentielle au développement et à l'expansion des entreprises, à la stimulation de la croissance et des possibilités économiques et à la création

¹ La cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique annuelle s'est tenue à Marrakech (Maroc) du 20 au 26 mars 2019. Dans sa résolution 966 (LII), la Conférence des ministres a approuvé les ajustements suivants à la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique : Organiser les organes subsidiaires sectoriels comme suit : [...] Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie.

d'emplois. Il a mis l'accent sur l'exemple de l'Éthiopie, où une réforme économique endogène était en place, axée sur la création d'emplois, la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté.

15. Se référant à l'importance du thème, le Ministre a déclaré que ce dernier serait essentiel pour influencer les gouvernements africains en termes d'importance donnée à la numérisation alors qu'ils mettaient en œuvre des politiques relatives au commerce et à l'intégration régionale. Il a noté la percée impressionnante de l'économie numérique dans de nombreux pays africains au cours des 15 dernières années, qui, selon lui, était vitale pour la croissance économique et le développement. Il a souligné certains des progrès réalisés dans le domaine de la numérisation, notamment la mise en œuvre de la zone de libre-échange numérique, qui permettait aux commerçants d'effectuer des échanges transfrontaliers, le développement des infrastructures, l'énergie et les services. Le Ministre a en outre souligné l'importance de l'utilisation de la numérisation pour tirer pleinement parti des avantages de la ZLECA. Il a conclu en réitérant l'engagement ferme du Gouvernement éthiopien de soutenir les travaux de la CEA dans le domaine de l'intégration régionale, notamment en ce qui concerne l'Agenda 2063.

IV. Élection du Bureau

16. Les participants ont élu les pays suivants pour constituer le Bureau de la réunion du Comité, sur la base d'une représentation régionale par roulement :

Président :	Djibouti (Afrique de l'Est)
Premier Vice-Président :	République démocratique du Congo (Afrique centrale)
Deuxième Vice-Président :	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)
Troisième Vice-Président :	Libye (Afrique du Nord)
Rapporteur :	Zambie (Afrique australe)

17. Après l'élection du nouveau Bureau, le Président du nouveau Bureau, le représentant de Djibouti a salué l'excellent travail et le leadership du Président du Bureau sortant, et a remercié le secrétariat pour son travail remarquable.

V. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

18. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Présentation des rapports par le secrétariat :
 - a) Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique ;
 - b) Vue d'ensemble des cadres politique et réglementaire pour le financement novateur du développement de l'énergie durable et de l'infrastructure en Afrique ;
 - c) Technologies naissantes, compétitivité et intégration régionale ;

- d) Zone de libre-échange continentale africaine : le point sur la mise en place de l'accord et l'état des négociations sur la phase II.
- 5. Débat général sur le thème de la première réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie, « Développement du secteur privé et économie numérique à l'appui de l'intégration régionale en Afrique ».
- 6. Examen du programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration régionales pour 2018-2019 et des priorités du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie pour 2020.
- 7. Examen et adoption du rapport de la première réunion du Comité.
- 8. Clôture de la réunion.
- 19. Le programme de travail a été adopté sans amendement.

VI. Présentation des rapports par le secrétariat

A. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

Présentation

20. Le secrétariat a souligné certaines des principales réalisations du continent dans le domaine de l'intégration régionale, notamment la signature à Kigali de l'Accord portant création de la ZLECA par 44 pays africains le 21 mars 2018 et le lancement à Niamey de sa phase opérationnelle en juillet 2019. Le secrétariat a également présenté les progrès accomplis par les communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de certaines des initiatives continentales telles que le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

21. Dans le domaine du commerce, la CEA, en collaboration avec ses partenaires, avait continué d'appuyer les efforts de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA, notamment l'élaboration du projet de texte qui avait ensuite servi de base au processus de négociation. En outre, la CEA, la BAD et la Commission de l'Union africaine avait collaboré à la deuxième édition de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique. Il a été noté que l'Indice mettait l'accent sur quatre modes d'infrastructure, attestant ainsi la nécessité d'accroître les ressources pour le développement d'infrastructures de qualité en Afrique.

22. Le secrétariat a également rendu compte des résultats remarquables obtenus en matière d'intégration macroéconomique dans les communautés économiques régionales, avec un score moyen de 0,399. S'agissant de l'intégration des infrastructures, le secrétariat a mis en exergue l'importance du développement des infrastructures pour promouvoir la croissance économique, mais a souligné que les États membres devaient redoubler d'efforts pour allouer davantage de ressources financières au développement des infrastructures.

23. Le secrétariat a conclu en soulignant les progrès accomplis par les États membres africains et les communautés économiques régionales dans le domaine des migrations, de la libre circulation transfrontalière des personnes, de la gouvernance, de la paix et de la sécurité pour promouvoir l'intégration régionale et le développement.

Débat général

24. Les participants se sont dits préoccupés par la lenteur avec laquelle les pays ratifiaient le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement de l'Union africaine, instrument qui vise à promouvoir la libre circulation des personnes sur le continent. Le Protocole avait été signé par 32 pays africains, et seulement quatre l'avaient ratifié. Plusieurs États membres ont cité les problèmes de sécurité parmi les principales raisons de leur réticence à ratifier le Protocole.

25. Toujours sur la question de la libre circulation des personnes sur le continent, les participants ont souligné qu'il était important de mettre en place des institutions bancaires et financières régionales pour contribuer à la convertibilité des monnaies ou les échanges de devises, ce qui pourrait faciliter les transactions transfrontalières. Il était également nécessaire d'évaluer l'architecture réglementaire institutionnelle dans les communautés économiques régionales et les États membres.

26. S'agissant de la gouvernance, de la paix et de la sécurité, il a été souligné qu'il fallait peut-être mettre en place des stratégies solides propres à faciliter le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, étant donné l'importance de la paix et de la sécurité pour le progrès de l'intégration continentale.

27. Des éclaircissements ont été demandés au secrétariat sur l'indice de l'intégration régionale en Afrique et le calcul d'indices composites pour les communautés économiques régionales, sur l'extension des mesures aux indices nationaux et sur la séparation de certaines dimensions de l'intégration régionale. Il a été expliqué que l'Indice de l'intégration régionale en Afrique avait été affiné et renforcé, en s'appuyant sur une solide analyse en composantes principales, à inclure dans les indices régionaux et nationaux.

28. Les besoins particuliers des pays en développement sans littoral d'Afrique et leurs difficultés ont été examinés, s'agissant notamment d'intégrer leurs économies dans le système commercial continental et mondial. À cet égard, il a été proposé que ce groupe de pays soit appelé pays interdépendants afin de souligner le fait que ces pays tiraient parti de leur situation géographique pour mieux s'intégrer et commercer.

Recommandations

29. Les recommandations ci-dessous ont été formulées à l'intention des États membres, des communautés économiques régionales, du secteur privé et de la CEA.

30. Il a été demandé aux États membres :

a) De créer des comités nationaux et mettre en place des stratégies nationales pour la mise en œuvre de la ZLECA afin de tirer pleinement parti de l'Accord ;

b) D'adhérer au Marché unique du transport aérien africain afin de faciliter la mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique et de faciliter aussi la circulation des biens, des personnes et des services sur le continent.

31. Il a été demandé aux communautés économiques régionales d'intégrer le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain dans leurs programmes et politiques afin de stimuler l'industrialisation, la diversification économique, l'intégration productive et l'intégration commerciale.

32. Il a été demandé aux communautés économiques régionales et au secteur privé de promouvoir le processus de ratification du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

33. Il a été demandé à la CEA :

a) De continuer de sensibiliser les États membres à la nécessité de signer et de ratifier le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement ;

b) D'étayer ses travaux analytiques sur l'indice-pays des affaires dans le contexte de la ZLECA par les indices, les produits de connaissance et les études existantes en collaboration avec des partenaires et organismes internationaux ;

c) D'accroître son appui au renforcement de la capacité technique des communautés économiques régionales de mettre en œuvre leurs politiques et stratégies d'industrialisation ;

d) De continuer d'élargir son programme de renforcement des capacités en matière d'utilisation de modèles macroéconomiques et de prévision dans la planification et le développement économiques pour les États membres et les communautés économiques régionales ;

e) De poursuivre et accroître son appui aux pays africains sans littoral dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et leur permettre de tirer parti des avantages de la ZLECA ;

f) D'appuyer les efforts visant à renforcer l'interface entre la ZLECA et les zones de libre-échange des communautés économiques régionales ;

g) D'approfondir la production et la diffusion de connaissances sur divers aspects de l'intégration régionale, notamment la préparation du rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique.

B. Vue d'ensemble des cadres politique et réglementaire pour le financement novateur du développement de l'énergie durable et de l'infrastructure en Afrique

Présentation

34. Le secrétariat a souligné que le financement de la mise en œuvre des projets d'infrastructure demeurerait l'un des principaux défis à relever dans de nombreux pays africains et que le déficit de financement des infrastructures était énorme, estimé à 108 milliards de dollars par an. Des défis notables persistaient concernant le marché de l'électricité en Afrique : plus de 595 millions de personnes sur le continent n'y avaient pas accès. Les besoins de financement des infrastructures du continent avaient atteint 170 milliards de dollars par an, ce qui laissait un déficit annuel estimé à 108 milliards de dollars. Le manque de financement le plus important se situait dans le secteur de l'énergie, où un investissement annuel de 90 milliards de dollars était nécessaire.

35. Le secrétariat a conclu en évoquant des questions cruciales qu'il convenait d'étudier, notamment : a) les difficultés auxquelles se heurte le secteur privé dans les projets d'énergie et d'infrastructure en Afrique ; b) la mesure dans laquelle les partenariats public-privé sont utilisés pour financer des projets d'énergie et d'infrastructure, et les défis pratiques auxquels ils sont confrontés ; c) les principes et les stratégies que la région devrait adopter pour travailler avec des pays et organisations extérieurs à l'Afrique en vue du développement de ses infrastructures régionales ; et d) les indicateurs clés de la performance de partenariats efficaces en faveur des infrastructures avec des pays et organisations extérieurs à l'Afrique.

Débat général

36. Les participants ont largement reconnu la nécessité de combler le déficit de l'Afrique en matière d'investissement dans les infrastructures et le rôle du capital privé dans le financement du développement des infrastructures. Il a été mentionné qu'il existait de nombreuses sources de financement, notamment le fonds de capital-investissement, duquel l'Afrique pouvait obtenir jusqu'à 100 milliards de dollars de fonds d'investissements pour des projets d'infrastructure. Il a été toutefois reconnu que les projets d'infrastructure étaient de nature complexe, à long terme et à forte intensité de capital ; il fallait donc atténuer plusieurs risques, en particulier les risques politiques pouvant découler de changement dans une administration gouvernementale.

37. Les participants ont par ailleurs observé que le continent manquait de projets bancables de qualité susceptibles d'attirer le secteur privé. Il fallait donc renforcer les capacités en matière de préparation et d'élaboration des projets. Il a été signalé que de nombreux pays avaient mis en place des cadres réglementaires de partenariats public-privé. Cependant, certains États membres peinaient à mobiliser des financements pour les infrastructures.

38. Les participants ont fait observer que le projet Inga présentait un potentiel à l'échelle de l'Afrique et pouvait améliorer l'accès à l'électricité sur l'ensemble du continent, et que nombre de partenaires du monde entier s'y intéressaient. Toutefois, il a été noté que les organisations et les investisseurs africains, contrairement à ceux d'autres parties du monde, avaient manifesté peu d'intérêt à participer à l'élaboration du projet.

Recommandations

39. Les recommandations suivantes ont été faites à la CEA :

a) Mobiliser des partenaires africains, en particulier du secteur privé, pour qu'ils participent au développement d'Inga ;

b) Veiller à ce que des investissements suffisants soient consacrés à la science, à la technologie et à l'innovation, pour permettre à l'Afrique de renforcer ses propres compétences et savoir-faire aux fins d'innovation dans le développement de ses infrastructures ;

c) Étudier des moyens novateurs de financer des projets d'infrastructure et aider les pays à mobiliser des ressources, à l'intérieur comme à l'extérieur, y compris auprès des secteurs public et privé ;

d) Collaborer avec d'autres partenaires pour aider les pays à mettre au point un ensemble de projets d'infrastructure susceptibles de bénéficier d'un concours financier, ainsi que pour aider les petits États insulaires en développement dans le domaine des infrastructures (en particulier les transports) ;

e) Aider les pays africains à harmoniser leurs cadres de partenariats public-privé en vue de promouvoir les investissements dans les projets transfrontaliers.

C. Technologies naissantes, compétitivité et intégration régionale**Présentation**

40. Le représentant du secrétariat a souligné qu'il importait de mettre les nouvelles technologies au service de la compétitivité et de l'intégration régionale dans la science, la technologie et l'innovation. L'objectif global du rapport était d'aider les États membres à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que de l'économie verte pour réaliser leurs objectifs de développement, qui étaient axés sur trois questions clefs : les nouvelles technologies, la nanotechnologie et la perspective régionale pour

exploiter les technologies naissantes, y compris les possibilités et les mesures que les pays pourraient prendre pour rattraper les pays à la pointe de la technologie.

41. L'orateur a souligné que les capacités de l'Afrique s'agissant de science, de technologie et d'innovation restaient faibles et que ses résultats en matière d'utilisation et d'appropriation de la technologie étaient inégaux. Il a été précisé qu'à l'échelle mondiale, l'Afrique représentait 1 % des dépenses mondiales de recherche-développement, 0,3 % des exportations de haute technologie et 0,2 % du paiement de la propriété intellectuelle. Le rôle des technologies émergentes comme fers de lance de la transformation du continent et comme sujet d'un grand intérêt et d'une grande importance a été souligné, tout comme les technologies numériques, qui continuaient de transformer tous les aspects de la société. Il a cependant été noté que l'Afrique représentait moins de 1 % du trafic Internet mondial et moins de 1 % des 70 plus grandes plateformes numériques du monde.

42. L'orateur a conclu en faisant référence au processus de la ZLECA qui, selon lui, pourrait servir de moyen d'élaborer des stratégies communes et servir de facteur déterminant pour attirer les investissements et réduire les coûts des technologies émergentes.

Débat général

43. Au cours du débat, l'importance des technologies numériques dans la promotion de la croissance économique et du développement durable a été soulignée. Des questions ont été soulevées sur ce qui devait être fait pour intégrer le secteur informel au secteur formel grâce aux technologies numériques. D'autres questions se sont concentrées sur comment les technologies numériques pourraient être utilisées pour le recouvrement de l'impôt dans le secteur informel.

44. Les participants ont convenu que les programmes scolaires devaient être amendés afin de promouvoir l'innovation au sein de la jeunesse africaine. À cet effet, il a été recommandé aux universités africaines et aux centres d'innovation de constituer des partenariats afin d'encourager l'intégration de la recherche-développement dans les programmes d'enseignement. Il a été signalé que la promotion des start-ups et des centres d'innovation dans la région était essentielle à la croissance économique du continent. Compte tenu de l'importance des start-ups pour l'économie, les participants ont recommandé de soutenir le développement commercial de ces entreprises afin de leur permettre de se développer.

45. La qualité des données et la relation entre les chiffres relatifs au personnel de recherche-développement et l'évolution des dépenses ont fait l'objet d'un échange notable. Il a été observé que les institutions africaines de recherche-développement devaient collaborer entre elles, à l'échelle du continent et au niveau mondial, ce qui valait aussi pour les chercheurs. Plusieurs experts ont souligné la nécessité d'améliorer les infrastructures de données, la réglementation relative à l'échange de données, la coopération en matière de cybersécurité et la protection des données personnelles en s'inspirant de l'approche adoptée par l'Union européenne.

Recommandations

46. Les participants ont formulé les recommandations énoncées ci-après.

47. Les États membres devraient :

a) Soutenir la recherche-développement, l'acquisition de technologies et le développement d'infrastructures, notamment au moyen de partenariats public-privé, en vue d'encourager et d'améliorer la croissance inclusive du numérique et autres technologies ;

b) Adopter des politiques et des stratégies cohérentes et mettre en place des infrastructures de base pour mettre l'innovation au service du développement durable, en particulier pour protéger les droits de propriété intellectuelle et actualiser les programmes d'enseignement dans le but de promouvoir une culture de l'innovation et de l'esprit d'entreprise ;

c) Élaborer des normes et réglementations minimales acceptables au niveau régional pour accroître la collaboration intra-africaine et attirer les investissements dans les technologies émergentes.

48. La CEA devrait :

a) Appuyer la recherche centrée sur les moteurs clefs de l'innovation dans les entreprises informelles et les manières dont elles utilisent les technologies numériques pour faire croître leur entreprise et être compétitives sur le marché ;

b) Mener des recherches approfondies afin de mieux faire comprendre le marché africain pour les start-ups, les institutions qui les soutiennent et le niveau d'appui et les politiques qui ciblent les start-ups ;

c) Fournir des informations sur les méthodes utilisées par les États membres pour mettre en place leurs systèmes de recherche-développement et faire augmenter le nombre de chercheurs et les dépenses de recherche-développement, de façon que les autres pays puissent en tirer des enseignements ;

d) Concevoir une plateforme virtuelle qui permettra aux institutions africaines de recherche-développement de collaborer entre elles, ainsi qu'avec les chercheurs africains de la diaspora et d'autres chercheurs dans le monde.

D. Zone de libre-échange continentale africaine : le point sur la mise en place de l'Accord et l'état des négociations sur la phase II

Présentation

49. Le représentant du secrétariat a donné des informations générales sur les activités exécutées, notamment la mise en place du présent Comité, qui répondaient aux efforts de réforme tendant à assurer une approche plus coordonnée et plus rationalisée, conformément aux nouvelles orientations stratégiques et fonctions essentielles de la Commission.

50. L'orateur a ensuite présenté certaines des principales réalisations du sous-programme 2 de la CEA pour l'exercice biennal 2018-2019, notamment : une analyse plus approfondie des effets de l'Accord portant création de la ZLECA ; les questions concernant l'élaboration des négociations de la phase II (portant sur les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence) ; le lancement d'un nouveau volet de travail sur le commerce numérique et l'économie numérique ; la collecte et la compilation de données sur les investissements intra-africains ; le lancement de sept guides électroniques de l'investissement (iGuides) ; l'évaluation, d'une part, des liens entre les accords sur la double imposition et les accords bilatéraux d'investissement et, d'autre part, les moteurs de l'investissement intra-africain et la préparation du deuxième cycle de l'Indice d'intégration régionale en Afrique.

51. Le présentateur a souligné qu'au fur et à mesure des négociations concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, les États membres auraient besoin d'un travail d'analyse approfondie et d'un appui technique leur permettant de mettre en œuvre de l'accord. Des travaux futurs comprendraient également une quantification et une analyse approfondies du commerce des

services, le but étant de renforcer l'appui aux négociations de la ZLECA et aux stratégies nationales de mise en œuvre.

Débat général

52. Les participants ont souligné la nécessité pour le secteur informel de tirer parti des possibilités disponibles grâce à l'économie numérique sur le marché, ce qui exigerait aussi que les compétences et l'alphabétisation numériques du secteur informel soient suffisantes pour exploiter ces possibilités. L'identification numérique a également été considérée comme une occasion d'aider ceux qui n'avaient pas d'identification officielle, ce qui, dans le contexte africain, représentait la moitié de la population du continent. On a fait observer qu'en plus de ces avantages, une identité numérique pourrait permettre aux particuliers d'obtenir des services essentiels tels que l'inscription sur les listes électorales, les services sociaux et les services bancaires mobiles.

53. Les participants ont félicité la CEA pour l'appui technique apporté aux États membres, en particulier pour le projet d'iGuides. Il a été recommandé que la Commission mette en place un mécanisme pour garantir que la plateforme suive l'évolution des politiques, comme la réglementation électronique, afin de donner des informations en retour aux décideurs politiques. La CEA a été priée de continuer d'accorder la priorité aux programmes de travail portant sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de ce projet. Il a été jugé essentiel que les iGuides soient interactifs pour soutenir les investisseurs et répondre à leurs besoins, tout en permettant d'améliorer le suivi des investisseurs. La nécessité d'améliorer la traduction en ligne a également été soulignée.

54. Se concentrant sur la deuxième phase du processus de mise en place de la ZLECA, les participants ont souligné la nécessité d'inclure le rôle des petites et moyennes entreprises dans le marché continental envisagé. Dans ce contexte, la question était de savoir comment la numérisation pouvait être exploitée de manière à capter les impôts du secteur informel et à contrer ainsi les effets négatifs attendus. Malgré la baisse des recettes fiscales, les travaux de recherche de la CEA ont montré que les gains socioéconomiques en Afrique allaient augmenter, voire aller augmenter davantage une fois que les services et d'autres secteurs seraient ouverts.

Recommandations

55. Les recommandations suivantes ont été formulées, en vertu desquelles la CEA devrait :

a) Mieux comprendre, dans le cadre de ses travaux d'analyse, les incidences économiques sur différents secteurs de l'économie africaine afin d'aider les États membres à mieux comprendre les possibilités et les gains potentiels ;

b) Passer en revue et améliorer les iGuides afin d'optimiser leur fonctionnement et envisager aussi d'étendre ultérieurement cette initiative à d'autres États membres pour renforcer leurs capacités de promotion de l'investissement ;

c) Apporter un plus grand appui aux États membres dans la mise au point de leurs stratégies de mise en œuvre de l'Accord et dans la façon d'aborder les négociations de la ZLECA, y compris l'appui aux États membres pour mettre en place une ZLECA pleinement opérationnelle ;

d) Aider les États membres, en collaboration avec ses partenaires, en particulier la Commission de l'Union africaine, à négocier les questions de la phase II et à mettre en œuvre l'Accord portant création de la ZLECA ;

e) Aider les pays à identifier et à mettre en œuvre des actions qui aideront les petites et moyennes entreprises à passer du secteur informel au secteur formel tout en utilisant pleinement les outils numériques.

VII. Débat général sur le thème de la première réunion du Comité : « Développement du secteur privé et économie numérique à l'appui de l'intégration régionale en Afrique »

Table ronde

56. Le premier intervenant a souligné l'ampleur des initiatives numériques déjà prises par le COMESA, notamment la zone de libre-échange numérique du COMESA, l'écosystème cloud de l'Afrique et les réunions 100 % sans papier. Il a été souligné que l'accent devrait être mis non seulement sur la technologie, mais aussi sur les TIC en tant qu'instrument permettant d'atteindre des objectifs plus larges. Les TIC peuvent servir à renforcer les principaux piliers de l'intégration régionale, notamment la production, le commerce, l'industrialisation et les transports.

57. Le deuxième intervenant a souligné la valeur de l'économie numérique pour les femmes en indiquant que les solutions numériques pouvaient assurer la présence des femmes sur les marchés et contribuer à surmonter les obstacles traditionnels liés au genre. Il a cependant noté que les femmes avaient moins accès aux technologies numériques, à l'infrastructure numérique, à l'électricité et à l'économie numérique et que, pour cette raison, l'intégration de la dimension de genre était vitale pour l'autonomisation des femmes.

58. Il a été souligné que de nombreuses interventions de technologies numériques étaient actuellement menées par la Banque africaine de développement. Il a également été fait référence à la nécessité pour le secteur privé d'avoir un accès ouvert aux plateformes numériques et à la nécessité de prendre en compte la dimension économique des données personnelles, qui était devenue une infrastructure essentielle pour le développement inclusif du commerce.

59. Le quatrième intervenant a plaidé pour qu'une plus grande attention soit accordée à des investissements dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation – domaines qui étaient essentiels pour l'économie numérique, mais dans lesquels les résultats de l'Afrique laissaient généralement à désirer. Des investissements étaient nécessaires pour combler le déficit de compétences de l'Afrique – et pour créer une « citoyenneté scientifique ». L'orateur a cependant souligné que, néanmoins, le partage de l'information et des connaissances intra-africaines était important.

60. Le cinquième intervenant a fait le lien entre les questions de la numérisation, du secteur privé et de l'intégration régionale en tant que cercle vertueux, dans lequel chacun des domaines conduit aux autres et les approfondit. Il a appelé à améliorer l'infrastructure, y compris les plates-formes continentales d'informatique en nuage, à vulgariser les smartphones et à en accroître la production en Afrique. Il a été observé que l'intégration régionale avait un rôle à jouer dans l'élimination des obstacles numériques régionaux et le renforcement de l'essor du secteur privé africain des technologies. L'importance de cet aspect a été soulignée par le concept de zone de libre-échange continentale africaine.

Débat général

61. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'interopérabilité limitée entre les technologies numériques africaines, qui était réservée à un

petit nombre de marchés. Une meilleure intégration régionale pourrait donc favoriser une plus grande interopérabilité.

62. Les participants ont reconnu qu'il fallait d'urgence développer les capacités humaines pour réaliser « L'Afrique que nous voulons » et poursuivre la quête des « Africains que nous voulons ». Les solutions proposées comprenaient des moyens numériques pour assurer la formation, tels que l'apprentissage entre pairs, et l'investissement dans la science, la technologie et l'innovation pour une « citoyenneté scientifique ».

63. En ce qui concerne le soutien à l'économie numérique, plusieurs questions ont été soulevées : l'accès aux marchés, à la logistique, à l'information et aux données pouvait être limité. Il s'y ajoutait que le manque d'accès au financement à un coût abordable, à l'électricité, à l'Internet et à l'identité numérique constituait des obstacles majeurs.

64. Les discussions ont porté sur les facteurs de succès de la numérisation en Afrique, notamment l'infrastructure à large bande, l'infrastructure facilitée par le téléphone intelligent, l'amélioration des compétences, l'accès aux données, l'élaboration de régimes appropriés de droits de propriété intellectuelle et la promotion des « FabLabs ».

Recommandations

65. Les recommandations suivantes ont été formulées à l'intention des États membres :

a) Des liens entre les universités, les communautés économiques régionales et les gouvernements africains devraient être établis et renforcés ;

b) Les États devraient allouer des ressources accrues à l'investissement dans l'éducation, ainsi qu'à l'intégration de la dimension de genre pour soutenir la science, la technologie et l'innovation.

66. Il a été recommandé aux États membres et aux communautés économiques régionales de se préparer à la quatrième révolution industrielle.

67. Les recommandations suivantes ont été formulées à l'intention de la CEA :

a) Élaborer en collaboration avec ses partenaires, un programme numérique complet et cohérent pour le continent africain, en tenant compte de tous les principaux piliers nécessaires pour conduire le programme d'intégration régionale, y compris la création d'une plateforme numérique de la ZLECA et les options de financement disponibles, sans laisser aucun pays derrière ;

b) Fournir une assistance technique pour rationaliser les politiques et stratégies numériques régionales ;

c) Envisager de consacrer davantage de temps aux débats sur la question dans les réunions à venir du Comité, notamment en prenant des dispositions pour des séances parallèles.

VIII. Examen du programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration régionales pour 2018-2019 et des priorités du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie pour 2020

68. L'examen du programme de travail 2018-2019 du Comité de l'intégration et de la coopération régionales a été adopté avec quelques amendements mineurs.

IX. Examen et adoption du rapport de la première réunion du Comité

69. Le Comité a adopté le rapport, en lui apportant quelques amendements, et a prié le secrétariat d'incorporer tous les amendements et de transmettre le rapport final aux participants.

X. Clôture de la réunion

70. Le Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce a prononcé quelques observations finales, de même que le Président du Bureau qui a déclaré la réunion close à 18 heures, jeudi 12 décembre 2019.
